



**BNP PARIBAS
DEVELOPPEMENT HUMAIN**

Rapport annuel au 30 Juin 2022

Société de gestion: BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT FRANCE

Dépositaire: BNP PARIBAS SECURITIES
SERVICES

Siège social: 1, boulevard Haussmann 75009 Paris

Sommaire

Rapport de gestion

Orientation des placements.....	3
Politique d'investissement	10
Certification	18

Comptes annuels

Bilan actif.....	23
Bilan passif.....	24
Hors-bilan	25
Compte de résultat.....	26

Comptes annuels - Annexe

Règles et méthodes comptables	27
Evolution de l'actif net.....	30
Complément d'information 1.....	31
Complément d'information 2.....	32
Ventilation par nature des créances et dettes	34
Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument	35
Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan	36
Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan	37
Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan	38
Affectation des résultats	39
Résultat et autres éléments.....	51
Inventaire.....	57

ORIENTATION

IDENTIFICATION

CLASSIFICATION

Actions internationales

Le degré d'exposition minimum du FCP aux marchés d'actions est de 90% de l'actif net.

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif du FCP est de surperformer l'indice composite suivant : 80% MSCI EMU (dividendes nets réinvestis) + 20% MSCI Europe ex-EMU (dividendes nets réinvestis), quelle que soit son évolution tout en respectant les critères d'éligibilité au PEA, par un investissement dans des titres d'émetteurs qui intègrent dans leur fonctionnement des critères de bonne gouvernance et de développement durable.

INDICATEUR DE REFERENCE

L'indicateur de référence associé à ce compartiment est l'indice composite suivant : 80% MSCI EMU (dividendes nets réinvestis) + 20% MSCI Europe ex-EMU (dividendes nets réinvestis).

Le « MSCI EMU » est un indice représentatif des principales valeurs cotées (environ 300) des pays de la zone euro. Il est libellé en euro, pondéré par le flottant (fraction du capital détenu par le public) des valeurs le composant et calculé sur la base des cours de clôture de ces dernières avec un réinvestissement des dividendes nets.

Le « MSCI EUROPE ex-EMU » est un indice représentatif des principales valeurs de la zone Europe hors celles de la zone EMU (Union économique et monétaire). Il est libellé en euro, pondéré par le flottant (fraction du capital détenu par le public) des valeurs le composant et calculé sur la base des cours de clôture de ces dernières avec un réinvestissement des dividendes nets.

Les indices MSCI sont publiés par la société Morgan Stanley Capital International Inc. La méthodologie complète de construction des indices MSCI Standard est disponible sur le site Internet de MSCI : www.msci.com.

MSCI Limited est l'administrateur de l'Indice.

L'administrateur de l'Indice n'est plus inscrit sur le registre des administrateurs et des indices de référence tenu par l'Autorité Européenne des Marchés Financiers

La société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

Le portefeuille du FCP est constitué des catégories d'actifs et instruments financiers suivants :

Strategie utilisee pour atteindre l'objectif de gestion :

Le FCP est éligible au PEA. Il est investi en permanence à hauteur de 75% minimum de son actif net en actions éligibles au PEA et exposé à hauteur de 90% minimum de son actif net en actions.

Le FCP suit une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR) selon une approche thématique. Il bénéficie du label ISR.

Le FCP a pour objectif la valorisation de ses actifs à moyen terme en investissant dans des actions de sociétés européennes offrant des produits et services qui contribuent à fournir des solutions aux enjeux sociaux et humains liés à l'augmentation de la population mondiale, la pauvreté et l'accès aux besoins vitaux, mais également aux nouveaux enjeux sociaux de santé publique, vieillissement, urbanisation rapide et développement socio-économique durable.

Pour être éligibles, ces sociétés européennes doivent avant tout contribuer à fournir des solutions aux enjeux sociaux et humains liés à l'augmentation de la population mondiale, et aux nouveaux enjeux sociaux de santé publique, au vieillissement, à l'urbanisation rapide et au développement socio-économique durable, à hauteur d'au moins 20% de leur chiffre d'affaires.

L'analyse extra-financière est prise en compte à chaque étape du processus d'investissement. Elle consiste à intégrer une approche ISR dans la sélection des titres.

L'équipe de gestion prend ensuite en compte des critères qualitatifs en appréciant notamment la gouvernance d'entreprise et l'environnement. Pour pouvoir être retenues en portefeuille, les entreprises sélectionnées respectent les standards ESG suivants :

- Respect des politiques sectorielles sur activités controversées (application de la Politique de conduite responsable des entreprises de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, disponible sur son site internet) ;
- Exclusion des entreprises qui contreviennent à au moins un des Dix Principes du Pacte Mondial des Nations Unies (droits de l'homme, droit du travail, environnement et lutte contre la corruption) et/ ou aux principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales ;
- Exclusion des entreprises avec un chiffre d'affaires supérieur à 10% dans les activités controversées comme l'alcool, le tabac, l'armement, les jeux d'argent, la pornographie.

Le FCP investit au moins 90% de son actif net dans des titres et des OPC ayant fait l'objet d'une analyse de leurs critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) par une équipe dédiée d'analystes ESG de la société de gestion. A la suite de cette analyse, le FCP applique l'approche en amélioration de note selon laquelle la note ESG moyenne du portefeuille est supérieure à celle de l'indice 80% MSCI EMU (dividendes nets réinvestis) + 20% MSCI Europe ex-EMU (dividendes nets réinvestis), après élimination d'au moins 20% des valeurs les moins bien notées de cet indice. L'équipe de gestion peut sélectionner des valeurs en dehors de son indicateur de référence. Pour autant, elle s'assurera que l'indicateur de référence soit un élément de comparaison pertinent de la notation ESG du FCP.

Une équipe d'analystes spécialisée ESG évalue les entreprises selon les critères ESG, tels que définis en interne. A titre d'exemple (liste non exhaustive) :

- Sur le plan environnemental : le réchauffement climatique et la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre, l'efficacité énergétique, l'économie des ressources naturelles, le niveau d'émission de CO2 et l'intensité énergétique... ;
- Sur le plan social : la gestion de l'emploi et des restructurations, les accidents du travail, la politique de formation, les rémunérations, le taux de rotation du personnel et le résultat PISA (programme international pour le suivi des acquis des élèves) ... ;
- Sur le thème de la gouvernance d'entreprise : l'indépendance du conseil d'administration vis-à-vis de la direction générale, le respect du droit des actionnaires minoritaires, la séparation des fonctions de direction et de contrôle, la lutte contre la corruption, le respect de la liberté de la presse.

Enfin, l'analyse ESG est renforcée par une politique active et stratégique d'engagement avec les entreprises vers des pratiques responsables (engagement individuel et collectif auprès des entreprises, politique de vote en assemblée générale).

Les informations relatives à la politique en matière d'investissement durable de la société de gestion sont disponibles sur son site internet www.bnpparibas-am.com

Les principales limites méthodologiques sont présentées à la rubrique « Profil de risque » du prospectus du FCP.

Certaines entreprises détenues en portefeuille peuvent avoir des pratiques ESG perfectibles et/ou être exposées à certains secteurs où les problématiques environnementales, sociales ou de gouvernance demeurent importantes.

Dans le cadre de l'analyse financière effectuée à la suite de l'analyse extra-financière, les sociétés faisant partie du portefeuille dynamique sont finalement sélectionnées selon des modèles de valorisation et d'analyse fondamentale permettant d'identifier des titres de qualité en termes de rentabilité, de santé financière, de qualité du management et de lisibilité de la stratégie.

Informations relatives aux règlements SFDR et Taxonomie :

Le règlement 2019/2088 du 27 novembre 2019 du parlement européen et du conseil sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) établit des règles de transparence et de fourniture d'informations en matière de durabilité.

Le FCP a pour objectif l'investissement durable conformément à l'article 9 du Règlement SFDR. Un investissement durable au sens de SFDR consiste en :

- un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental, mesuré par exemple au moyen d'indicateurs clés en matière d'utilisation efficace des ressources concernant l'utilisation d'énergie, d'énergies renouvelables, de matières premières, d'eau et de terres, en matière de production de déchets et d'émissions de gaz à effet de serre ou en matière d'effets sur la biodiversité et l'économie circulaire, ou
- un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif social, en particulier un investissement qui contribue à la lutte contre les inégalités ou qui favorise la cohésion sociale, l'intégration sociale et les relations de travail, ou
- un investissement dans le capital humain ou des communautés économiquement ou socialement défavorisées,

pour autant que ces investissements ne causent de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquels les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance, en particulier en ce qui concerne des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel compétent et le respect des obligations fiscales.

Dans le cadre de son approche extra-financière, la société de gestion intègre dans ses décisions d'investissement les risques liés à l'investissement durable. Toutefois, l'étendue et la manière dont les problématiques et les risques liés à l'investissement durable sont intégrés au sein de sa stratégie varient en fonction de certains facteurs tels que, la classe d'actifs, la zone géographique et les instruments financiers utilisés.

Le règlement 2020/852 du Parlement Européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (Règlement Taxonomie) a pour objectif d'établir les critères permettant de déterminer si une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental.

Ainsi, la taxonomie européenne est un système de classification établissant une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental suivant des critères établis au regard des six objectifs climatiques et environnementaux définis par ce règlement.

Le FCP a pour objectif l'investissement durable conformément à l'article 9 du Règlement SFDR.

Ainsi, les activités économiques des investissements durables du FCP pourraient contribuer aux objectifs environnementaux du Règlement Taxonomie. Toutefois à ce jour la société de gestion ne peut indiquer un pourcentage minimum d'investissement dans des activités économiques environnementales alignées avec tout ou partie des objectifs environnementaux mentionnés ci-dessus. En raison du caractère récent et évolutif de la finance durable au niveau européen, ces informations seront actualisées dès que la société de gestion disposera des données nécessaires. Une mise à jour du prospectus sera effectuée afin de donner une description de la façon et de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents au produit financier sont effectués dans des activités économiques pouvant être considérées comme durables sur le plan environnemental au sens du Règlement Taxonomie.

Les activités économiques qui ne sont pas reconnues par le Règlement Taxonomie, ne sont pas nécessairement nuisibles à l'environnement ou non durables. Par ailleurs, d'autres activités pouvant apporter une contribution substantielle aux objectifs environnementaux et sociaux ne font pas encore nécessairement partie du Règlement Taxonomie.

Principales catégories d'actifs utilisés (hors dérivés intégrés) :

Le portefeuille du FCP est constitué des catégories d'actifs et instruments financiers suivants :

Actions :

Le FCP sera investi en permanence à hauteur de 75% minimum de son actif net en actions éligibles au PEA. La zone géographique prépondérante est l'Union économique et monétaire (qui correspond aux pays membres de la zone Euro). Le FCP investit dans des titres de sociétés de grandes, moyennes et petites capitalisations, à hauteur de 90% minimum de l'actif net.

Titres de créance et instruments du marché monétaire :

Pour les besoins de sa trésorerie, le FCP peut investir, dans la limite maximale de 10% de l'actif net, sur des instruments du marché monétaire de la zone Euro à faible sensibilité (titres de créance négociables et/ou par l'intermédiaire d'OPC monétaires et/ou monétaire court terme).

Parts ou actions d'opc :

Le FCP peut détenir jusqu'à 10% de son actif net en actions ou parts d'OPCVM et FIA français ou européens, répondant aux critères de l'Investissement Socialement Responsable (ISR).

Instruments dérivés :

Le FCP peut intervenir sur les marchés à terme réglementés ou de gré à gré, français et/ou étrangers, autorisés par l'arrêté du 6 septembre 1989 et les textes le modifiant (pour les contrats d'instruments financiers uniquement).

Sur ces marchés, le FCP peut recourir aux instruments suivants :

- Futures (sur actions/indices boursiers)
- Options (sur actions/indices boursiers)
- Pour couvrir et/ou exposer le portefeuille contre les risques de marchés (d'actions et/ou d'indices) et satisfaire à l'objectif de gestion.

Le FCP n'aura pas recours à des contrats d'échange sur rendement global (« Total Return Swap »).

Ces instruments financiers pourront être conclus avec des contreparties sélectionnées par la société de gestion, elles pourront être des sociétés liées au Groupe BNP Paribas.

La ou les contreparties éligibles ne dispose(nt) d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille du FCP.

Instruments intégrant des dérivés :

Les bons et/ou droits de souscription reçus par le FCP suite à des opérations sur des titres sont autorisés, ainsi que les obligations convertibles dans la limite de 10% de l'actif net.

Depôts : Néant

Emprunts d'espèces :

Dans le cadre de son fonctionnement normal, le FCP peut se trouver de manière temporaire en position débitrice et avoir recours dans ce cas à l'emprunt d'espèces, dans la limite de 10% de son actif net.

Opérations d'acquisition et cession temporaires de titres :

Pour la gestion de sa trésorerie, le FCP peut recourir, dans la limite de 10% de son actif net, à des opérations d'acquisition temporaires de titres (emprunts de titres et prises en pension par référence au code monétaire et financier). Cette limite peut être portée à 100%, pour les opérations de prise en pension contre espèces effectuées conformément aux conditions indiquées dans le chapitre « IV- Règles d'investissement » ci-dessous.

Ces opérations seront conclues avec des contreparties sélectionnées par la société de gestion parmi les établissements ayant leur siège social dans un pays membre de l'OCDE ou de l'Union européenne mentionnés au R.214-19 du Code monétaire et financier. Elles pourront être effectuées avec des sociétés liées au Groupe BNP Paribas. Ces contreparties devront être de bonne qualité de crédit (équivalent à Investment Grade).

Informations relatives aux garanties financières de l'opcvm :

Afin de se prémunir d'un défaut d'une contrepartie, les opérations d'acquisition et cession temporaires de titres ainsi que les opérations sur instruments dérivés négociés de gré à gré, peuvent donner lieu à la remise de garanties financières sous la forme de titres et/ou d'espèces qui sont conservées dans des comptes ségrégués par le dépositaire.

L'éligibilité des titres reçus en garantie est définie conformément à des contraintes d'investissement et selon une procédure de décote définie par le département des risques de la société de gestion. Les titres reçus en garantie doivent être liquides et cessibles rapidement sur le marché. Les titres reçus d'un même émetteur ne peuvent dépasser 20% de l'actif net du FCP (à l'exception des titres émis ou garantis par un Etat membre de l'OCDE éligible pour lesquels cette limite peut être portée à 100% à condition que ces 100% soient répartis sur 6 émissions dont aucune ne représente plus de 30% de l'actif net du FCP). Ils doivent être émis par une entité indépendante de la contrepartie.

BNP PARIBAS DEVELOPPEMENT HUMAIN

Actifs
Espèces (EUR, USD et GBP)
Instruments de taux
Titres émis ou garantis par un Etat des pays de l'OCDE éligibles Le FCP peut recevoir en garantie, pour plus de 20% de son actif net, des titres émis ou garantis par un Etat membre de l'OCDE éligible. Ainsi, le FCP peut être pleinement garanti par des titres émis ou garantis par un seul Etat membre de l'OCDE éligible.
Titres supranationaux et titres émis par des agences gouvernementales
Titres émis ou garantis par un Etat des autres pays éligibles
Titres de créances et obligations émis par une entreprise dont le siège social se situe dans les pays de l'OCDE éligibles
Obligations convertibles émises par une entreprise dont le siège social se situe dans les pays de l'OCDE éligibles
Parts ou actions d'OPCVM monétaires (1)
IMM (instruments du marché monétaire) émis par des entreprises dont le siège social se situe dans les pays de l'OCDE éligibles et autres pays éligibles.
<i>(1) Uniquement les OPCVM gérés par les sociétés du Groupe BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Holding.</i>
Indices éligibles & actions liées
Titrisations(2)

(2) sous réserve de l'accord du département des risques de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France.

Les garanties financières autres qu'en espèces ne doivent pas être vendues, réinvesties ou mises en gage et sont conservées sur un compte ségrégué auprès du dépositaire.

Les garanties financières reçues en espèce pourront être réinvesties conformément à la position AMF n°2013-06. Ainsi les espèces reçues pourront être placées en dépôt, investies dans des obligations d'Etat de haute qualité, utilisées dans le cadre d'opérations de prises en pension ou investies dans des OPCVM monétaires court terme.

Garantie financière :

Outre les garanties visées au paragraphe 8, la société de gestion constitue une garantie financière sur les actifs du FCP (titres financiers et espèces) au bénéfice du dépositaire au titre de ses obligations financières à l'égard de celui-ci.

RISQUE GLOBAL

La méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC qu'elle gère est la méthode de calcul de l'engagement.

PROFIL DE RISQUE

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés financiers.

BNP Paribas Développement Humain est un FCP classifié « Actions Internationales » et comporte des risques liés à ses investissements sur les pays européens.

Du fait de son éligibilité au PEA, le FCP est investi en permanence à 75% minimum de son actif net sur les pays de l'Union Européenne.

En conséquence, l'investisseur est principalement exposé aux risques suivants :

Risque de marché actions :

Le degré d'exposition minimum aux marchés d'actions est de 90% (avec un investissement minimum de 75% en titres éligibles au PEA). Le principal risque auquel l'investisseur est exposé est le risque actions. En effet, la variation du cours des actions peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative du FCP. En période de baisse du marché des actions, la valeur liquidative pourra être amenée à baisser.

Le risque actions est aussi lié au risque d'investissement dans des sociétés de petites ou moyennes capitalisations. Sur les marchés des sociétés de petites ou de moyennes capitalisations (small cap/mid cap), le volume des titres cotés est relativement réduit. En cas de problème de liquidités, ces marchés peuvent présenter des variations négatives davantage marquées à la baisse et plus rapides que sur les marchés de grandes capitalisations. Du fait de la baisse de ces marchés la valeur liquidative du FCP peut éventuellement baisser plus rapidement ou plus fortement.

Risque de change :

Il concerne le porteur de la zone euro. Il est lié à la baisse des devises de cotation des instruments financiers utilisés par le FCP qui pourra avoir un impact baissier sur la valeur liquidative.

Risque de conflits d'intérêts potentiels :

Ce risque est lié à la conclusion d'opérations de cession/acquisition temporaires de titres au cours desquelles le FCP a pour contrepartie et/ou intermédiaires financiers une entité liée au groupe auquel appartient la société de gestion du FCP.

Risque de contrepartie :

Ce risque est lié à la conclusion de contrats sur instruments financiers à terme (cf. rubrique « Instruments dérivés » ci-dessus) ou d'opérations de cession/acquisition temporaires de titres (cf. rubrique « Opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres » ci-dessus), dans le cas où une contrepartie avec laquelle un contrat a été conclu ne tiendrait pas ses engagements (par exemple : paiement, remboursement), ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.

Risque de capital :

L'investisseur est averti que la performance du FCP peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital investi, n'intégrant aucune garantie, peut ne pas lui être totalement restitué.

Risque de durabilité :

Les risques de durabilité non gérés ou non atténués peuvent avoir un impact sur les rendements des produits financiers. Par exemple, si un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance se produisait, cela pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement du FCP, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus; 2) des coûts plus élevés; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

Risque lié à la prise en compte de critères extra-financiers :

Une approche extra-financière peut être mise en place de différente manière par les gestionnaires financiers, notamment en raison de l'absence de labels communs ou harmonisés au niveau européen. Il peut ainsi être difficile de comparer des stratégies intégrant des critères extra-financiers. En effet, la sélection et les pondérations appliquées à certains investissements peuvent être basées sur des indicateurs qui partagent le même nom mais ont des significations différentes. Lors de l'évaluation d'un titre sur la base de critères extra-financiers, un gestionnaire financier peut utiliser des sources de données fournies par des prestataires externes. Compte tenu de la nature évolutive des critères extra-financiers, ces sources de données peuvent actuellement être incomplètes, inexactes ou indisponibles. L'application de normes de conduite responsable des affaires ainsi que de critères extra-financiers dans les processus d'investissement peut conduire à l'exclusion des titres de certains émetteurs. Par conséquent, la performance financière du FCP peut parfois être meilleure ou moins bonne que celle de fonds similaires qui n'appliquent pas ces critères.

En outre, l'investisseur peut être accessoirement exposé à d'autres types de risques :

Risque accessoire de crédit :

Il est lié à la capacité d'un émetteur à honorer ses dettes et au risque de dégradation de la notation d'une émission ou d'un émetteur qui pourrait entraîner la baisse de la valeur de ses titres de créance dans lesquels le FCP est investi.

Risque accessoire de taux :

L'orientation des marchés de taux évolue en sens inverse de celle des taux d'intérêt. L'impact d'une variation des taux est mesuré par le critère « sensibilité » du FCP. La sensibilité mesure la répercussion que peut avoir sur la valeur liquidative du FCP une variation de 1% des taux d'intérêt.

Risques liés aux opérations de financement sur titres et à la gestion des garanties :

Le porteur peut être exposé à un risque juridique (en lien avec la documentation juridique, l'application des contrats et les limites de ceux-ci) et au risque lié à la réutilisation des espèces reçues en garantie, la valeur liquidative du FCP pouvant évoluer en fonction de la fluctuation de la valeur des titres acquis par investissement des espèces reçues en garantie. En cas de circonstances exceptionnelles de marché, le porteur pourra également être exposé à un risque de liquidité, entraînant par exemple des difficultés de négociation de certains titres.

Risque accessoire lié aux obligations convertibles :

En effet, ces instruments sont liés directement aux marchés d'actions et aux marchés de taux (duration et crédit) et ainsi, en période de baisse des marchés actions et taux, la valeur liquidative du FCP pourra baisser.

Ces risques accessoires sont prévus dans une limite maximale de 10% de l'actif net.

DUREE MINIMUM DE PLACEMENT RECOMMANDEE

5 ans

RAPPORT DE GESTION

COMMISSAIRE AUX COMPTES

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Les variations des actions mondiales au cours des douze derniers mois peuvent aisément être scindées en deux périodes distinctes :

Dans un premier temps, une poursuite de la tendance haussière s'est poursuivie jusqu'à la fin de 2021 pour saluer la réouverture progressive des économies. L'hypothèse sous-jacente restait celle d'une reprise mondiale cyclique grâce, notamment, à la normalisation progressive des goulets d'étranglement qui avaient ralenti l'activité. L'indice MSCI AC World (en dollars) a ainsi atteint un nouveau point haut le 16 novembre. Au second semestre 2021, les actions mondiales ont progressé de 11,4 %, parvenant à résister à l'émergence à l'automne du variant Omicron, dans les pays occidentaux. Extrêmement contagieux, ce nouveau variant a contraint de nombreux gouvernements à durcir les contraintes sanitaires.

Dès le début de 2022, une crise géopolitique est venue s'ajouter à la dégradation de la situation sanitaire en Asie, touchée à son tour par la vague Omicron. La remise en place de confinements en Chine a été identifiée comme un risque majeur pour la croissance mondiale. Les tensions géopolitiques, avant même l'invasion de l'Ukraine le 24 février, expliquent la nervosité des investisseurs, des agents économiques et l'envolée du cours des matières premières. Même si les actions mondiales sont parvenues dans un premier temps à corriger une partie de leur baisse liée au risque géopolitique, ce mouvement a été temporaire et les inquiétudes ont fini par l'emporter face au nouveau durcissement de ton des banques centrales, Réserve fédérale américaine en tête.

Les tensions sur les taux longs liées aux craintes inflationnistes puis au tournant moins accommodant pris par les politiques monétaires ont en effet pénalisé les actions, en particulier les valeurs de croissance. Après avoir pesé sur les bourses dès janvier (sur le thème des inquiétudes inflationnistes), cet élément a été comme mis entre parenthèses lorsque l'invasion de l'Ukraine a sidéré les investisseurs. Il est rapidement revenu sur le devant de la scène lorsque les banques centrales sont devenues de plus en plus agressives.

En 2022, les actions mondiales ont reculé en janvier et février, enregistré une hausse limitée en mars puis de nouveau reculé violemment en avril. Les marchés se sont stabilisés en mai grâce à un rebond au cours de la dernière semaine avant de perdre plus de 10 % pendant la première quinzaine de juin. Ils ont alors pu profiter de la détente des taux longs et, vraisemblablement, d'achats à bon compte de la part de certains participants mais n'ont pas finalement pas résisté à la dégradation des indicateurs économiques. Ils terminent de ce fait le mois de juin en recul de 8,6 % par rapport à fin mai.

Ces variations mensuelles masquent une forte volatilité, en particulier autour de l'invasion de l'Ukraine, et l'évolution des sujets d'inquiétude au fil des mois : craintes d'un dérapage inflationniste puis craintes d'une récession provoquée par les resserrements monétaires et enfin dégradation des enquêtes d'activité qui ont alimenté le scénario très défavorable pour les actifs risqués où l'inflation reste élevée alors que la croissance ralentit brutalement.

En douze mois, l'indice MSCI AC World a perdu 17,1 %. Il est difficile d'établir une hiérarchie entre les grands marchés développés. D'un côté, les places américaines ont pâti de leur composition souvent majoritairement de style Croissance à l'image de l'indice du Nasdaq composite en baisse de 24 %. L'indice S&P 500 a enregistré un recul plus modeste (-11,9 %) grâce à la bonne tenue du secteur de l'énergie et, dans une moindre mesure, des services aux collectivités. D'un autre côté, les indices de la zone euro ont été pénalisés par la proximité avec le conflit et la dépendance au pétrole et au gaz russes qui fait craindre une dégradation marquée de l'activité. L'indice Eurostoxx 50 a perdu 15 % avec une sous-performance de la place boursière allemande. Parmi les grandes économies européennes, l'Allemagne est en effet très dépendante du gaz russe et son industrie a, de surcroît, pâti des goulets d'étranglement. Les indices de la zone euro ont été pénalisés par le recul des secteurs cycliques et des valeurs financières.

Le baril de Brent a atteint 128 dollars en mars, au plus haut depuis mi-2008. Après des variations heurtées entre 100 et 120 dollars sous l'effet des doutes sur la croissance d'un côté et des signes d'enlisement du conflit en Ukraine de l'autre, il termine la période à près de 115 dollars, (+53 % en 12 mois).

Sur la période, le fonds a surperformé son indice de référence.

La sélection de titre explique à elle seule cette surperformance, compensant plus que largement la contribution négative de l'allocation sectorielle. La sélection de titres a contribué très positivement à la performance, plus particulièrement au sein des secteurs de la santé, de l'industrie et des technologies de l'information, mais aussi au sein des financières et de la consommation courante. Ces impacts favorables ont très largement compensé l'impact défavorable du choix de valeurs au sein des services de communication.

La contribution négative de l'allocation sectorielle provient essentiellement de la thématique du fonds, le secteur de l'énergie - qui a particulièrement surperformé sur la période - n'étant pas représenté au sein de l'univers d'investissement thématique ISR du fonds. Le fonds a aussi été pénalisé par la correction des valeurs du secteur des technologies de l'information, auquel le fonds était surexposé. Ces deux principaux impacts négatifs sur la performance n'ont pas été compensés par l'impact favorable de la sous-pondération de la consommation discrétionnaire et de la surpondération de la santé.

BNP PARIBAS DEVELOPPEMENT HUMAIN

Plus spécifiquement en termes de valeurs, le portefeuille a bénéficié de la bonne performance de valeurs surpondérées comme Relx ou Wolters Kluwer dans l'industrie, Nestlé dans la consommation courante, Glaxosmithkline, Novo Nordisk, Sanofi ou Astra Zeneca dans la santé, Axa ou Sampo dans les financières ou enfin Stmicroelectronics dans les technologies de l'information.

Les principales valeurs surpondérées ayant négativement contribué à la performance ont été Alstom dans l'industrie, Adidas et Valeo dans la consommation discrétionnaire, les valeurs de semi-conducteurs (technologies de l'information) comme Infineon ou Soitec et enfin Cellnex dans les services de communication. Il en a été de même de la surperformance de titres absents du portefeuille comme Bayer dans la santé d'une part, Deutsche Telekom (services de communication), TotalEnergies et Shell dans l'énergie (ces trois dernières valeurs étant de toutes façon non incluses dans l'univers d'investissement thématique ISR).

Sur la période, en termes de mouvements, nous avons tout d'abord vendu Orange (services de communication, France), préférant arbitrer les fonds ainsi dégagés sur des titres sur lesquels nous avons une plus forte conviction.

Nous avons ensuite pris la totalité de nos bénéfices sur Carrefour (consommation courante, France): nous avons préféré profiter du rebond du titre à partir de novembre 2021, suite aux rumeurs d'un rachat potentiel par Auchan, considérant la faisabilité de cette transaction encore très incertaine (prix, financement, modalités...).

Nous avons aussi vendu BASF (matériaux, Allemagne) : le groupe est fortement exposé au secteur automobile européen, qui subit de plein fouet la crise des semi-conducteurs et l'impact potentiel de la crise ukrainienne sur la croissance économique européenne.

Enfin, nous avons vendu Adidas (consommation discrétionnaire, Allemagne), notre conviction ayant de nouveau été affaiblie par la qualité décevante des résultats du 1er trimestre 2022.

Parallèlement, nous avons acheté NN (financières, Pays-Bas), afin de renforcer notre exposition au secteur des financières, sachant que nous ne pouvons investir dans les banques. NN est une compagnie d'assurances hollandaise cotée depuis 2014, bien capitalisée (capitaux investis dans des actifs de qualité) et offrant une bonne visibilité de croissance des cash-flows, ce qui assure un niveau élevé de redistribution à l'actionnaire (rachat d'actions).

Nous avons aussi acheté Cofinimmo et Vonovia (Allemagne), créant ainsi une petite exposition du portefeuille à des sous-secteurs de l'immobilier coté considérés comme défensifs. Cofinimmo est une société belge qui fait partie des investisseurs majeurs en immobilier de santé en Europe Continentale (273 établissements répartis sur 9 pays, principalement des maisons de retraite). Vonovia est le leader allemand du résidentiel locatif à prix modérés. Nous apprécions particulièrement la visibilité de la croissance organique des loyers, portée par l'insuffisance de l'offre de logements en Allemagne et le renchérissement des coûts d'acquisition.

Enfin dans la consommation discrétionnaire, nous avons acheté Compass (Grande-Bretagne) et Puma (Allemagne). Compass est l'un des leaders mondiaux de la restauration collective, dont plus de 45% du chiffre d'affaires est désormais réalisé dans les segments défensifs de l'éducation et de la santé, qui résisteront mieux que la restauration d'entreprises ou les bases vie à une récession. De plus, tous ses contrats bénéficient de clauses d'indexation (impact à long terme de l'inflation au moins neutre). Enfin le groupe dispose d'un bilan très sain depuis l'augmentation de capital de 2020, qui le met plus à l'abri que d'autres de la hausse des taux d'intérêt.

L'achat de Puma a été effectué avec les fonds dégagés par la vente d'Adidas. D'une part, nous ne voulions pas réduire notre exposition à la consommation discrétionnaire, qui est déjà sous-pondérée de par le nombre limité de titres de ce secteur entrant dans l'univers d'investissement thématique ISR. D'autre part, nous considérons que Puma a un profil de croissance et un « business model » meilleurs que ceux d'Adidas, entre autres par le fait que son exposition Chine est bien plus faible (11% des ventes 2021 contre 22% pour Adidas) et que la marque bénéficie actuellement d'un très bon momentum en Amérique du Nord.

A fin juin 2022, le portefeuille est principalement surpondéré dans les secteurs des technologies de l'information, de la santé et des matériaux (ces trois secteurs en représentant plus de 38%). Les principales sous-pondérations concernent l'énergie (secteur totalement absent de l'univers thématique ISR), la consommation discrétionnaire et les services aux collectivités.

En cette fin du mois de juin, les investisseurs ne semblent pas encore s'accorder sur un scénario stable pour les prochains mois. D'un côté, les Banques centrales ont déclaré la guerre à une inflation qui s'est révélée plus élevée et plus persistante qu'initialement attendu. De l'autre, la publication d'indicateurs économiques traduisant un essoufflement de la dynamique de croissance a alimenté les anticipations d'une récession mondiale.

Cette combinaison d'inflation élevée et de croissance limitée a constitué, par le passé, une situation défavorable pour bon nombre de classes d'actifs, ce qui explique la nervosité des investisseurs avant l'été. Toutefois, depuis le début de l'année, c'est essentiellement la remontée des rendements obligataires (+150 pb sur le taux nominal à 10 ans, aux Etats-Unis comme en Allemagne ; +175 pb sur le taux réel américain et +130 pb sur le taux réel allemand) qui a pesé sur les valorisations actions via le facteur d'actualisation des flux de trésorerie des entreprises. A contrario, les perspectives bénéficiaires restent encore élevées si l'on considère que les actions devraient intégrer un scénario de récession à ce stade. Alors que les indicateurs avancés de l'activité se sont déjà retournés, les résultats anticipés sont parvenus à résister mais pourraient commencer à donner des signes de faiblesse, en particulier dans la zone euro.

Performance

La performance annuelle s'élève à :

- pour la part I : -7.44 %
- pour la part R : -7.12%
- pour la part PRIVILEGE C : -7.44 %
- pour la part PRIVILEGE D : -6.94 %
- pour la part CLASSIC : -8.12%
- pour la part B : -4.70%

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs de l'OPC.

Changements intervenus au cours de l'exercice :

Néant.

Opérations de financement sur titres en application du Règlement SFTR

Le FCP n'est pas concerné par les instruments SFTR au cours de l'exercice.

Paragraphe ABERDEEN

Réclamations d'impôts dans le cadre du Projet Aberdeen/Fokus bank.

Dans plusieurs Etats membres de l'Union européenne, le droit communautaire donne aux Organismes de Placement collectif (OPC) la possibilité de déposer des réclamations contentieuses en vue de récupérer des impôts qui ont été indûment prélevés. En effet, le fait qu'un Etat membre impose de façon plus lourde un OPC étranger qu'un OPC résidant constitue à la lumière du droit communautaire une discrimination.

Ce principe a été entériné par l'arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) dans l'affaire « Aberdeen » (18 juin 2009). Cet arrêt reconnaît qu'un OPC non-résident peut faire l'objet d'une imposition discriminatoire, ce qui constitue une entrave à la liberté d'établissement et/ou à la libre circulation des capitaux. D'autres arrêts de la CJUE sont venus confirmer cette jurisprudence. Il s'agit des arrêts dans les affaires Santander (10 mai 2010) et Emerging Markets (10 avril 2014) concernant respectivement les législations fiscales françaises et polonaises.

C'est sur base de cette jurisprudence, et afin de sauvegarder les droits des OPC à bénéficier d'un remboursement d'impôts, que la société de gestion a décidé d'introduire des réclamations contentieuses auprès des autorités fiscales dans plusieurs Etats membres ayant une législation discriminatoire non conforme au droit communautaire. Ces démarches font préalablement l'objet d'une étude afin de déterminer la viabilité des réclamations, c'est-à-dire pour quels fonds, dans quels Etats membre et sur quelle période il convient d'effectuer une demande de remboursement.

A ce jour, il n'existe pas de législation européenne prévoyant une procédure homogène pour ce type de réclamations. C'est pour cette raison que les délais de remboursement et la complexité de la procédure varient suivant l'Etat membre concerné rendant nécessaire une revue constante de l'évolution de cette thématique.

Dans plusieurs pays de l'Union Européenne, les dividendes payés par les sociétés ne sont pas imposés de façon similaire si les dividendes sont versés à des entités domestiques ou étrangères. Ainsi, lorsque les dividendes sont versés à une entité étrangère, ces dernières subissent parfois une retenue à la source entraînant une divergence de traitement fiscal portant atteinte à la libre circulation des capitaux, et donc contraire au droit de l'Union Européenne.

Plusieurs décisions de la Cour de justice de l'Union Européenne et du Conseil d'Etat ayant été prises en faveur des résidents étrangers, la société de gestion prévoit de procéder à des demandes de remboursement de la retenue à la source payée sur les dividendes perçus de sociétés étrangères pour les fonds domiciliés en France lorsque les perspectives de remboursement des retenues à la source peuvent être estimées comme favorables aux fonds concernés. S'agissant de procédures de réclamations auprès des autorités fiscales concernées, le résultat final ainsi que le délai de ces procédures sont aléatoires.

PEA

Le fonds respecte le ratio de 75% de l'actif en titres ou droits éligibles au PEA. A la demande, ce ratio peut être communiqué par la société de gestion.

Réfaction

En application des dispositions prévues par l'article 158 du Code général des impôts relatifs à l'information concernant la part des revenus éligible à la réfaction de 40 % et celle non éligible à cette réfaction, nous vous informons que les revenus dont la distribution est envisagée se répartissent de la manière suivante :

Distribution unitaire par part : 2.03 €
- dont part éligible à la réfaction de 40% : 2.03 €
- dont part non éligible à la réfaction : 0.00 €

DEONTOLOGIE

Instruments financiers du Groupe détenus dans l'OPC

Cette information figure dans l'annexe du rapport annuel – Complément d'information.

Les principaux mouvements du portefeuille sont disponibles sur demande auprès de la société de gestion.
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France – Servie Client – TSA 47000 – 75318 Paris Cedex 09

Dans le cadre de la gestion des Placements Collectifs, des frais de transaction sont facturés à l'occasion des opérations portant sur les instruments financiers (achats et ventes de titres, pensions, futures, swaps).

Transparence de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales et des investissements durables

Démarche de BNP Paribas Asset Management

BNP Paribas Asset Management met à disposition des investisseurs sur son site internet sa politique relative à l'intégration des risques en matière de durabilité dans les processus de prise de décision en matière d'investissement conformément à l'article 3 du règlement 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR).

En complément, et conformément à l'article L533-22-1 du Code monétaire et financier BNP Paribas Asset Management mettra à la disposition des souscripteurs et du public un document retraçant sa politique sur la prise en compte dans sa stratégie d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance et des moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique ainsi qu'une stratégie de mise en œuvre de cette politique. Ces éléments d'information s'inscriront dans le cadre de la transparence d'informations requises s'agissant des incidences négatives en matière de durabilité et disponibles sur le site internet de la société de gestion conformément à l'article 4 du règlement SFDR.

Le règlement SFDR établit en effet des règles de transparence et de fourniture d'informations en matière de durabilité. En complément du règlement SFDR, le règlement 2020/852 du Parlement Européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR (Règlement Taxonomie) a pour objectif d'établir les critères permettant de déterminer si une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental. La taxonomie européenne est ainsi un système de classification établissant une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les activités économiques qui ne sont pas reconnues par le Règlement Taxonomie, ne sont pas nécessairement nuisibles à l'environnement ou non durables. Par ailleurs, d'autres activités pouvant apporter une contribution substantielle aux objectifs environnementaux et sociaux ne font pas encore nécessairement partie du Règlement Taxonomie.

Pour BNP Paribas Asset Management l'investissement responsable repose sur six piliers. Les quatre premiers piliers contribuent à l'amélioration de nos pratiques de gestion, et ce notamment via des idées d'investissement nouvelles, l'optimisation de la composition de nos portefeuilles, la maîtrise des risques, et l'exercice de notre influence sur les entreprises et les différents marchés dans lesquels nous investissons.

Intégration ESG :

Nos analystes et gérants prennent en compte de manière systématique les facteurs ESG les plus pertinents et ce quel que soit le processus d'investissement. Nos directives et notre politique d'intégration ESG s'appliquent à tous nos processus d'investissement (et donc aux fonds, mandats et fonds thématiques). Cependant, elles ne sont pas toutes applicables aux fonds indiciels, aux fonds négociés en bourse (ETFs) et à certaines exceptions au processus de gestion spécifique. Conformément aux convictions de BNPP AM, cette démarche leur permet d'identifier des risques et des opportunités dont les autres acteurs du marché n'ont pas nécessairement connaissance, ce qui peut nous apporter un avantage comparatif. Le processus d'intégration des facteurs ESG est guidé par des principes communs formels. Depuis 2020, chaque processus d'investissement - et par définition, toute stratégie d'investissement éligible - a été examiné et approuvé par un comité de validation ESG.

Vote, dialogue et engagement :

Nous investissons de manière réfléchie et nous avons établi des directives détaillées en matière de vote sur un certain nombre d'enjeux ESG. De plus, nous pensons qu'un dialogue renforcé avec les émetteurs peut améliorer nos processus d'investissement et nous permettre de mieux maîtriser les risques sur le long terme. Nos gérants ainsi que nos experts du Sustainability Centre de BNPP AM dialoguent avec les entreprises dans lesquelles nous investissons, avec pour objectif de les inciter à adopter des pratiques responsables et respectueuses de l'environnement. De plus, nous avons pour objectif de rencontrer fréquemment les pouvoirs publics afin de discuter des moyens mis en œuvre dans la lutte contre le réchauffement climatique. Notre gouvernance et politique de vote est disponible ici : [9EF0EE98-5C98-4D45-8B3C-7C1AD4C0358A \(bnpparibas-am.com\)](https://www.bnpparibas-am.com)

Conduite responsable des entreprises et exclusions sectorielles :

BNPP AM applique ainsi, pour tous ses investissements, des exclusions ESG fondées sur les 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies. Cadre de référence universel d'évaluation des entreprises et applicable à l'ensemble des secteurs industriels, le Pacte Mondial s'appuie sur des conventions internationales portant sur les domaines du respect des droits de l'Homme, des droits du travail, de l'environnement et sur la lutte contre la corruption.

En complément des principes du Pacte mondial des Nations Unies, BNP Paribas Asset Management applique les lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises. Des standards ESG spécifiques que doivent respecter les entreprises opérant dans certains secteurs sensibles en matière d'impacts sociaux et environnementaux, sont définis au sein de politiques sectorielles de BNP Paribas Asset Management qui concernent, à ce jour, l'huile de palme, la pâte à papier, le charbon, l'énergie nucléaire, les armes controversées, le pétrole & gaz non conventionnels, l'exploitation minière, l'amiante, l'agriculture et le tabac. Le non-respect des standards ESG définis par BNP Paribas Asset Management conduit à l'exclusion des sociétés du périmètre d'investissement. Enfin, conformément à la réglementation, certains domaines comme celui des armes controversées (mines anti personnelles et armes à fragmentation) sont proscrits de tout investissement.

La politique de Conduite Responsable des Entreprises de BNPP AM et ses différentes composantes sont disponibles ici: *Code de Conduite Responsable et Exclusions sectorielles*.

Une vision prospective :

Nous pensons que trois points clés sous-tendent un système économique plus durable et plus inclusif : la transition énergétique, la protection de l'environnement et l'égalité. Nous avons défini un ensemble d'objectifs et mis au point des indicateurs de performance pour mesurer comment nous alignerons notre recherche, nos portefeuilles et notre engagement auprès des entreprises et des pouvoirs publics sur ces trois enjeux, les « 3E ».

Gamme d'OPC avec une approche extra-financière renforcée

Une partie de notre gamme intègre les quatre piliers fondamentaux de notre approche durable en y ajoutant : les stratégies « ESG renforcé » qui regroupent les fonds multi-facteurs, best-in-class et les fonds labélisés ; les stratégies « thématiques », pour investir dans les entreprises qui fournissent des produits et services offrant des solutions concrètes aux défis environnementaux et/ou sociaux et, enfin, les stratégies « à impact » pour générer, en plus de la performance financière, un impact environnemental et/ou social intentionnel, positif et mesurable.

Notre démarche RSE

En tant qu'investisseur durable, nos pratiques doivent égaler, voire dépasser, les standards que nous attendons des entités dans lesquelles nous investissons. Nous intégrons ainsi le développement durable dans nos activités opérationnelles et citoyennes avec pour priorité : l'égalité femme/homme au sein de nos effectifs, la réduction de nos déchets et de nos émissions de CO2 ainsi qu'œuvrer pour l'inclusion des jeunes. Les résultats de notre démarche durable sont résumés dans notre rapport extra-financier disponible sur notre site internet : *Rapport Sustainability 2020 - BNP Paribas Asset Management (bnpparibas-am.com)*

Démarche du FCP BNP Paribas Développement Humain

Les éléments d'information en matière de durabilité ci-dessous sont à date de la clôture comptable du FCP (30.06.2022).

L'objectif d'investissement durable du fonds BNP Paribas Développement Humain est de contribuer à la résolution des enjeux sociaux et humains liés notamment à la croissance de la population mondiale, la pauvreté, l'accès aux besoins de base, mais aussi aux nouveaux enjeux de santé publique, de vieillissement de la population ou d'urbanisation rapide.

L'incidence globale de cet objectif en matière de durabilité est déterminée par un indicateur de durabilité pertinent, au sens de SFDR. Pour ce fonds, l'indicateur de durabilité pertinent est le pourcentage d'exposition mesuré sur le revenu des entreprises en portefeuille. Ce revenu est généré par la production de biens ou de services contribuant à l'objectif d'investissement durable. La limite basse de l'indicateur pertinent est ici placée à 20 % pour chaque entreprise.

Au 30 juin 2022, 100 % des entreprises en portefeuille ont au moins 20 % de leurs revenus générés sur le thème du développement humain. A titre d'information, l'exposition moyenne du fonds à cette thématique est supérieure à 50% à cette date.

À ce jour, le fonds ne s'engage pas encore à une proportion minimale d'investissement dans des activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental en vertu du règlement Taxonomie et qui contribuent aux objectifs environnementaux d'atténuation du changement climatique et d'adaptation au changement climatique.

La Société de gestion développe actuellement ses systèmes de données d'alignement taxonomie pour garantir l'exactitude et la pertinence des informations communiquées dans ce cadre. Des mises à jour ultérieures du prospectus seront effectuées en conséquence.

INFORMATIONS SUR LA POLITIQUE DE REMUNERATION EN VIGUEUR AU SEIN DE LA SOCIETE DE GESTION

Eléments qualitatifs de rémunération

L'information sur la politique de rémunération, applicable durant l'exercice comptable 2021, est disponible sur demande formulée auprès de la société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - TSA 47000 -75318 Paris cedex 09.

Des informations descriptives de la politique de rémunération de la société de gestion sont également disponibles sur le site internet <http://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration/>.

Eléments quantitatifs de rémunération

Ci-dessous, les informations quantitatives sur les rémunérations, telles qu'elles sont requises par l'article 22 de la directive AIFM (Directive 2011/61/UE du 8 juin 2011) et par l'article 69-3 de la directive OPCVM V (Directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014), dans un format conforme aux préconisations de l'association de Place AFG (Association Française de Gestion)¹.

¹ NB : les montants de rémunération ci-dessus ne sont pas directement réconciliables avec les données comptables de l'année, car ils reflètent des montants attribués, sur la base du périmètre des effectifs à la clôture de la campagne annuelle de rémunération variable, en mai 2021. Ainsi, par exemple, ces montants incluent toutes les rémunérations variables attribuées lors de cette campagne, qu'ils soient différés ou non, et que les collaborateurs soient finalement restés dans l'entreprise ou non.

BNP PARIBAS DEVELOPPEMENT HUMAIN

Rémunérations agrégées des collaborateurs de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France (« BNPP AM France ») (art 22-2-e de la directive AIFM et art 69-3 (a) de la directive OPCVM V):

	Nombre de collaborateurs	Rémunération Totale (k EUR) (fixe + variable)	Dont rémunération variable totale (k EUR)
Ensemble des collaborateurs de BNPP AM France ²	834	98,575	31,287

Rémunérations agrégées des collaborateurs de BNPP AM France dont l'activité a un impact significatif sur le profil de risque et sont donc « Collaborateurs Régulés »³ (art 22-2-f de la directive AIFM et art 69-3 (b) de la directive OPCVM V):

Secteur d'Activité	Nombre de collaborateurs	Rémunération Totale (k EUR)
Collaborateurs Régulés employés de BNPP AM France :	163	31,625
<i>dont gérants de Fonds d'Investissement Alternatifs / d'OPCVM / gérants de mandats européens</i>	151	28,553

Autres informations :

➤ **Nombre de fonds FIA et OPCVM sous gestion de BNPP AM France :**

	Nombre de fonds (31.12.2021)	En-cours géré (milliards d'Euros) au 31.12.2021
OPCVM	204	90
Fonds d'Investissement Alternatifs	317	51

- En 2021, 60 k EUR ont été versés, au titre du « carried interests » (intéressement aux plus values) aux collaborateurs de BNPP AM France présents au 31.12.2021.
- Sous la supervision du comité de rémunération de BNP Paribas Asset Management Holding et de son conseil d'administration, un audit indépendant et centralisé de la politique globale de rémunération de BNP Paribas Asset Management, et de sa mise en œuvre au cours de l'exercice 2020/2021, a été réalisé entre mai et juillet 2021. Les résultats de cet audit, qui a couvert les entités de BNP Paribas Asset Management titulaires d'une licence AIFM et/ou OPCVM, ont donné lieu à la cotation « Satisfaisant » (soit la meilleure cotation sur quatre possibles) soulignant ainsi la solidité du dispositif en place, notamment lors de ses étapes clés : identification des collaborateurs régulés, cohérence du lien performance-rémunération, application des règles de différés obligatoires, mise en œuvre des mécanismes d'indexation et de différés. Une recommandation -sans caractère d'alerte- a été émise en 2021, certains collaborateurs régulés n'ayant pas systématiquement d'objectifs quantitatifs assignés, et la documentation de la pondération relative des objectifs quantitatifs et qualitatifs nécessitant parfois d'être améliorée.
- Des informations supplémentaires sur la détermination de la rémunération variable et sur ces instruments de rémunération différée, sont fournies dans la description de la politique de rémunération, publiée sur le site internet de la société

² Outre ces effectifs et les montants correspondants, il faut noter les

- 5 collaborateurs de la succursale autrichienne, dont 1 a le statut d' « Identified Staff », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2020 à 774 K EUR et 242 K EUR;
- 20 collaborateurs de la succursale allemande, dont 1 a le statut d' « Identified Staff », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2020 à 3,774 K EUR et 1,067 K EUR.
- 53 collaborateurs de la succursale italienne, dont 2 ont le statut d' « Identified Staff », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2020 à 5,625 K EUR et 1,409 K EUR.
- 83 collaborateurs de la succursale néerlandaise, dont 20 ont le statut d' « Identified Staff », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2020 à 11,055 K EUR et 2,463 K EUR.

³ La liste des collaborateurs régulés est déterminée au vu de la revue conduite en fin d'année.

INFORMATION SUR LA POLITIQUE DE SELECTION ET D'EVALUATION DES SERVICES D'AIDE A LA DECISION D'INVESTISSEMENT ET D'EXECUTION D'ORDRES

L'information sur la politique de sélection et d'évaluation des entités qui fournissent les services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres de BNP Paribas Asset Management France est disponible sur le site www.bnpparibas-am.fr .

COMPTE RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION

Le dernier compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site www.bnpparibas-am.fr .

POLITIQUE DE BEST SELECTION ET BEST EXECUTION DE BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT FRANCE (BNPP AM FRANCE)

La politique de sélection et d'exécution est disponible sur le site www.bnpparibas-am.fr.

La politique de vote est disponible sur le site www.bnpparibas-am.fr.

Depuis le 24 février 2022, nous sommes très attentifs aux conséquences du conflit entre la Russie et l'Ukraine. Nous suivons de très près les évolutions en termes de risques de marché et financiers afin de prendre toutes mesures utiles dans l'intérêt des porteurs de parts (ou actionnaires).



BNP PARIBAS DEVELOPPEMENT HUMAIN

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 30 juin 2022



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 juin 2022**

BNP PARIBAS DEVELOPPEMENT HUMAIN
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France
14, rue Bergère
75009 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement BNP PARIBAS DEVELOPPEMENT HUMAIN relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/07/2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



BNP PARIBAS DEVELOPPEMENT HUMAIN

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

La vérification du respect des dispositions légales et réglementaires appelle de notre part l'observation suivante, mentionnée dans notre attestation sur la composition d'actifs au 31 mars 2022 :

"Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note de l'annexe intitulée Corrélation de la performance des catégories de parts au cours de l'exercice. Cette note explique les raisons de la décorrélation de la performance entre les catégories de parts

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité de l'OPC à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'OPC ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'OPC.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'OPC à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Amaury Couplez

2022.10.18 17:08:43 +0200



Bilan actif

	Exercice 30/06/2022	Exercice 30/06/2021
Immobilisations Nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	1,282,487,792.46	1,242,953,619.87
Actions et valeurs assimilées	1,244,688,266.14	1,213,700,316.34
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	1,244,688,266.14	1,213,700,316.34
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	-	-
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé - Titres de créances négociables	-	-
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé - Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres d'organismes de placement collectif	37,799,526.32	29,253,303.53
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	37,799,526.32	29,253,303.53
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Créances représentatives de titre reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres prêtés	-	-
Titres empruntés	-	-
Titres donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Autres Actifs : Loans	-	-
Autres instruments financiers	-	-
Créances	611,733.50	491,791.09
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	611,733.50	491,791.09
Comptes financiers	1,180.78	10,837.02
Liquidités	1,180.78	10,837.02
TOTAL DE L'ACTIF	1,283,100,706.74	1,243,456,247.98

Bilan passif

	Exercice 30/06/2022	Exercice 30/06/2021
Capitaux propres	-	-
Capital	1,245,673,726.59	1,199,407,312.88
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	-	-
Report à nouveau (a)	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	27,160,640.35	33,159,891.51
Résultat de l'exercice (a,b)	8,733,035.11	9,383,537.25
Total capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)	1,281,567,402.05	1,241,950,741.64
Instruments financiers	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	1,533,304.69	1,505,506.34
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	1,533,304.69	1,505,506.34
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
TOTAL DU PASSIF	1,283,100,706.74	1,243,456,247.98

(a) Y compris comptes de régularisations.

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

Hors-bilan

	Exercice 30/06/2022	Exercice 30/06/2021
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		

Compte de résultat

	Exercice 30/06/2022	Exercice 30/06/2021
Produits sur opérations financières	-	-
Produits sur actions et valeurs assimilées	26,669,388.04	25,500,088.85
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
Produits sur prêts	-	-
Autres produits financiers	231.65	99.27
TOTAL I	26,669,619.69	25,500,188.12
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur dettes financières	-7,012.14	-4,164.02
Autres charges financières	-	-
TOTAL II	-7,012.14	-4,164.02
Résultat sur opérations financières (I + II)	26,662,607.55	25,496,024.10
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-18,011,812.55	-16,490,194.16
Résultat net de l'exercice (I + II + III + IV)	8,650,795.00	9,005,829.94
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	82,240.11	377,707.31
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I + II + III + IV + V + VI)	8,733,035.11	9,383,537.25

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

La devise de comptabilité est l'Euro.

Toutes les valeurs mobilières qui composent le portefeuille ont été comptabilisées au coût historique, frais exclus.

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

Valeurs mobilières

Les titres cotés : à la valeur boursière - coupons courus inclus (cours clôture jour)

Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation, ou cotées par des contributeurs et pour lequel le cours a été corrigé, de même que les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion (ou du conseil d'administration pour une Sicav), à leur valeur probable de négociation. Les prix sont corrigés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui applicable à des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur. En l'absence de sensibilité, les titres d'une durée résiduelle égale à trois mois sont valorisés au dernier taux jusqu'à l'échéance et ceux acquis à moins de trois mois, les intérêts sont linéarisés.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres :

- Les prêts de titres : la créance représentative des titres prêtés est évaluée à la valeur du marché des titres.
- Les emprunts de titres : les titres empruntés ainsi que la dette représentative des titres empruntés sont évalués à la valeur du marché des titres.
- Les collatéraux : s'agissant des titres reçus en garantie dans le cadre des opérations de prêts de titres, l'OPC a opté pour une présentation de ces titres dans les comptes du bilan à hauteur de la dette correspondant à l'obligation de restitution de ceux-ci.
- Les pensions livrées d'une durée résiduelle inférieure ou égale à trois mois : individualisation de la créance sur la base du prix du contrat. Dans ce cas, une linéarisation de la rémunération est effectuée.
- Les pensions long terme : Elles sont enregistrées et évaluées à leur nominal, même si elles ont une échéance supérieure à trois mois. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent. Toutefois, certains contrats prévoient des conditions particulières en cas de demande de remboursement anticipé afin de prendre en compte l'impact de hausse de la courbe de financement de la contrepartie. Les intérêts courus peuvent alors être diminués de cet impact, sans valeur planchée. L'impact est proportionnel à la durée résiduelle de la pension et l'écart constaté entre la marge contractuelle et la marge de marché pour une date de maturité identique.
- Les mises en pensions d'une durée résiduelle inférieure ou égale à trois mois : valeur boursière. La dette valorisée sur la base de la valeur contractuelle est inscrite au passif du bilan. Dans ce cas, une linéarisation de la rémunération est effectuée.

Instruments financiers à terme et conditionnels

Futures : cours de compensation jour.

L'évaluation hors bilan est calculée sur la base du nominal, de son cours de compensation et, éventuellement, du cours de change.

Options : cours de clôture jour ou, à défaut, le dernier cours connu.

Options OTC : ces options font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

L'évaluation hors bilan est calculée en équivalent sous-jacent en fonction du delta et du cours du sous-jacent et, éventuellement, du cours de change.

Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion

- 1.50% TTC maximum pour la part Classic
- 0.75% TTC maximum pour la part I
- 0.75% TTC maximum pour les parts Privilege
- 0.40% TTC maximum pour la part R
- 0.05% TTC maximum pour la part B

La dotation est calculée sur la base de l'actif net, déduction faite des d'O.P.C. Ces frais, n'incluant pas les frais de transaction, seront directement imputés au compte de résultat du Fonds.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés à l'OPC, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiaires (courtage, impôts de bourse,...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Frais de recherche

Néant

Commission de surperformance

Néant.

Rétrocession de frais de gestion

Néant.

Méthode de comptabilisation des intérêts

Intérêts encaissés.

Affectation des résultats réalisés

Capitalisation pour la part Classic

Capitalisation pour la part I

Capitalisation pour la part Privilege de classe C

Distribution pour la part Privilege de classe D

Capitalisation pour la part R

Capitalisation pour la part B

Affectation des plus-values nettes réalisées

Capitalisation pour la part Classic

Capitalisation pour la part I

Capitalisation pour la part Privilège de classe C

Capitalisation pour la part Privilège de classe D

Capitalisation pour la part R

Capitalisation pour la part B

Changements affectant le fonds

Néant

Evolution de l'actif net

	Exercice 30/06/2022	Exercice 30/06/2021
Actif net en début d'exercice	1,241,950,741.64	1,203,307,336.40
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.)	253,748,532.99	93,577,786.31
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-101,091,952.20	-227,357,598.37
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	52,226,029.10	61,109,934.32
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-27,002,860.52	-21,262,628.08
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Frais de transaction	-2,127,367.96	-1,274,537.24
Différences de change	1,165,378.34	-2,849,931.79
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-145,951,892.42	127,694,551.72
Différence d'estimation exercice N	73,504,614.40	219,456,506.82
Différence d'estimation exercice N-1	-219,456,506.82	-91,761,955.10
Variation de la différence d'estimation des instruments financiers à terme :	-	-
Différence d'estimation exercice N	-	-
Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-1.92	-1.57
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	8,650,795.00	9,005,829.94
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	1,281,567,402.05	1,241,950,741.64

Complément d'information 1

	Exercice 30/06/2022
Engagements reçus ou donnés	
Engagements reçus ou donnés (garantie de capital ou autres engagements) (*)	-
Valeur actuelle des instruments financiers inscrits en portefeuille constitutifs de dépôts de garantie	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe	
Dépôts	-
Actions	-
Titres de taux	-
OPC	37,799,526.32
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	-
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

(*) Pour les OPC garantis, l'information figure dans les règles et méthodes comptables.

Complément d'information 2

	Exercice 30/06/2022	
Emissions et rachats pendant l'exercice comptable	Nombre de titres	
Catégorie de classe CLASSIC (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	1,027,907.314	
Nombre de titres rachetés	276,986.520	
Catégorie de classe I (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	1,087.900	
Nombre de titres rachetés	206.339	
Catégorie de classe R (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	68,175.134	
Nombre de titres rachetés	71,749.794	
Catégorie de classe PRIVILEGE C (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	90,513.348	
Nombre de titres rachetés	24,596.650	
Catégorie de classe PRIVILEGE D (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	-	
Nombre de titres rachetés	-	
Catégorie de classe B (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	-	
Nombre de titres rachetés	1,282.871	
Commissions de souscription et/ou de rachat	Montant (EUR)	
Commissions de souscription acquises à l'OPC	-	
Commissions de rachat acquises à l'OPC	-	
Commissions de souscription perçues et rétrocédées	449.56	
Commissions de rachat perçues et rétrocédées	-	
Frais de gestion	Montant (EUR)	% de l'actif net moyen
Catégorie de classe CLASSIC (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	17,325,827.95	1.47
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe I (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	200,088.56	0.74
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-

Complément d'information 2

	Exercice 30/06/2022	
Catégorie de classe R (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	230,694.10	0.39
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe PRIVILEGE C (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	247,427.31	0.74
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe PRIVILEGE D (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	0.53	0.42
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe B (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	7,774.10	0.05
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)	-	-

(*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

Ventilation par nature des créances et dettes

	Exercice 30/06/2022
Ventilation par nature des créances	
Avoir fiscal à récupérer	
Déposit euros	
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	
Valorisation des achats de devises à terme	
Contrevaleur des ventes à terme	
Autres débiteurs divers	57,062.92
Coupons à recevoir	554,670.58
TOTAL DES CREANCES	611,733.50
Ventilation par nature des dettes	
Déposit euros	
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	
Provision charges d'emprunts	
Valorisation des ventes de devises à terme	
Contrevaleur des achats à terme	
Frais et charges non encore payés	1,487,909.51
Autres créditeurs divers	45,395.18
Provision pour risque des liquidités de marché	
TOTAL DES DETTES	1,533,304.69

Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

	Exercice 30/06/2022
Actif	
Obligations et valeurs assimilées	-
Obligations indexées	-
Obligations convertibles	-
Titres participatifs	-
Autres Obligations et valeurs assimilées	-
Titres de créances	-
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Bons du Trésor	-
Autres TCN	-
Autres Titres de créances	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Autres actifs : Loans	-
Passif	
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Actions	-
Obligations	-
Autres	-
Hors-bilan	
Opérations de couverture	
Taux	-
Actions	-
Autres	-
Autres opérations	
Taux	-
Actions	-
Autres	-

Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variable	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	1,180.78
Passif				
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	[0 - 3 mois]]3 mois - 1 an]]1 - 3 ans]]3 - 5 ans]	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1,180.78	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	GBP	CHF	USD	DKK
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	113,905,082.41	83,466,926.28	26,580,124.92	26,365,613.55
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Titres d'OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-
Créances	425,702.30	-	128,968.28	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Passif				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

Seules les cinq devises dont le montant le plus représentatif composant l'actif net sont incluses dans ce tableau.

Affectation des résultats

Catégorie de classe CLASSIC (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 30/06/2022	Exercice 30/06/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	6,808,532.64	7,360,380.44
Total	6,808,532.64	7,360,380.44
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	6,808,532.64	7,360,380.44
Total	6,808,532.64	7,360,380.44
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 30/06/2022	Exercice 30/06/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	24,601,762.46	29,779,391.64
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	24,601,762.46	29,779,391.64
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	24,601,762.46	29,779,391.64
Total	24,601,762.46	29,779,391.64
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

Catégorie de classe I (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 30/06/2022	Exercice 30/06/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	370,846.84	148,379.11
Total	370,846.84	148,379.11
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	370,846.84	148,379.11
Total	370,846.84	148,379.11
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 30/06/2022	Exercice 30/06/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	552,759.95	298,054.50
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	552,759.95	298,054.50
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	552,759.95	298,054.50
Total	552,759.95	298,054.50
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

Catégorie de classe R (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 30/06/2022	Exercice 30/06/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	961,711.00	951,767.88
Total	961,711.00	951,767.88
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	961,711.00	951,767.88
Total	961,711.00	951,767.88
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 30/06/2022	Exercice 30/06/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	1,123,803.81	1,548,396.91
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	1,123,803.81	1,548,396.91
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	1,123,803.81	1,548,396.91
Total	1,123,803.81	1,548,396.91
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

Catégorie de classe PRIVILEGE C (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 30/06/2022	Exercice 30/06/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	591,942.21	424,225.55
Total	591,942.21	424,225.55
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	591,942.21	424,225.55
Total	591,942.21	424,225.55
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 30/06/2022	Exercice 30/06/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	882,311.20	852,140.99
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	882,311.20	852,140.99
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	882,311.20	852,140.99
Total	882,311.20	852,140.99
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

Catégorie de classe PRIVILEGE D (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 30/06/2022	Exercice 30/06/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	2.03	1.92
Total	2.03	1.92
Affectation		
Distribution	2.03	1.92
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-	-
Total	2.03	1.92
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	1.00	1.00
Distribution unitaire	2.03	1.92
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 30/06/2022	Exercice 30/06/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	2.54	3.32
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	2.54	3.32
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	2.54	3.32
Total	2.54	3.32
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

Catégorie de classe B (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 30/06/2022	Exercice 30/06/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	0.39	498,782.35
Total	0.39	498,782.35
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	0.39	498,782.35
Total	0.39	498,782.35
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 30/06/2022	Exercice 30/06/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	0.39	681,904.15
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	0.39	681,904.15
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	0.39	681,904.15
Total	0.39	681,904.15
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Catégorie de classe CLASSIC (Devise: EUR)

	29/06/2018	28/06/2019	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	153.47	173.13	170.23	196.37	180.43
Actif net (en k EUR)	623,005.61	968,534.65	1,064,744.72	1,114,879.03	1,159,877.55
Nombre de titres					
Parts C	4,059,294.312	5,594,162.164	6,254,630.347	5,677,345.185	6,428,265.979

	29/06/2018	28/06/2019	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022
Date de mise en paiement					
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Parts C	3.38	2.06	1.62	5.24	3.82
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Parts C	1.89	2.61	0.89	1.29	1.05

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

BNP PARIBAS DEVELOPPEMENT HUMAIN

Catégorie de classe I (Devise: EUR)

	29/06/2018	28/06/2019	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	14,885.04	16,922.30	16,757.74	19,472.64	18,024.62
Actif net (en k EUR)	9,684.23	7,334.07	12,250.65	11,190.75	26,248.39
Nombre de titres					
Parts C	650.601	433.397	731.044	574.691	1,456.252

Date de mise en paiement	29/06/2018	28/06/2019	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Parts C	326.94	201.29	158.97	518.63	379.57
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Parts C	283.84	375.57	208.90	258.18	254.65

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

BNP PARIBAS DEVELOPPEMENT HUMAIN

Catégorie de classe R (Devise: EUR)

	29/06/2018	28/06/2019	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	120.12	136.93	136.05	158.64	147.35
Actif net (en k EUR)	67,751.40	43,507.19	45,726.58	58,214.10	53,544.20
Nombre de titres					
Parts C	564,017.976	317,712.917	336,078.000	366,954.715	363,380.055

Date de mise en paiement	29/06/2018	28/06/2019	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Parts C	2.63	1.62	1.29	4.21	3.09
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Parts C	2.75	3.38	2.15	2.59	2.64

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Catégorie de classe PRIVILEGE C (Devise: EUR)

	29/06/2018	28/06/2019	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	153.95	174.91	173.21	201.28	186.31
Actif net (en k EUR)	52,669.32	80,392.89	57,068.12	31,995.26	41,897.13
Nombre de titres					
Parts C	342,112.691	459,614.142	329,460.722	158,954.335	224,871.033

Date de mise en paiement	29/06/2018	28/06/2019	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Parts C	2.37	2.08	1.64	5.36	3.92
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Parts C	3.04	3.78	2.16	2.66	2.63

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Catégorie de classe PRIVILEGE D (Devise: EUR)

	28/06/2019	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022
Valeur liquidative (en EUR)				
Parts D	109.97	107.12	122.94	112.75
Actif net (en k EUR)	0.11	0.11	0.12	0.11
Nombre de titres				
Parts D	1.00	1.00	1.00	1.00

Date de mise en paiement	28/06/2019	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	2.36	1.57	1.92	2.03
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)				
Parts D	0.51	1.23	3.32	2.54
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)				
Parts D	-	-	-	-

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avois fiscaux autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avois fiscaux auxquels ils ont droit."

BNP PARIBAS DEVELOPPEMENT HUMAIN

Catégorie de classe B (Devise: EUR)

	28/06/2019	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022
Valeur liquidative (en EUR)				
Parts C	17,157.56	17,104.09	20,010.93	19,070.00
Actif net (en k EUR)	25,971.81	23,517.15	25,671.47	0.02
Nombre de titres				
Parts C	1,513.724	1,374.943	1,282.872	0.001

Date de mise en paiement	28/06/2019	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)				
Parts C	89.96	161.58	531.54	390.00
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)				
Parts C	407.79	327.79	388.80	390.00

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Inventaire des instruments financiers au 30 Juin 2022

Éléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Actions et valeurs assimilées				1,244,688,266.14	97.12
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé				1,244,688,266.14	97.12
AIR LIQUIDE SA	423,742.00	128.12	EUR	54,289,825.04	4.24
ALLIANZ SE-REG	240,842.00	182.12	EUR	43,862,145.04	3.42
ALSTOM	1,166,938.00	21.59	EUR	25,194,191.42	1.97
ASTRAZENECA PLC	269,923.00	108.00	GBP	33,865,803.90	2.64
AXA SA	2,368,318.00	21.66	EUR	51,297,767.88	4.00
CELLNEX TELECOM SA	931,198.00	37.03	EUR	34,482,261.94	2.69
COFINIMMO	158,929.00	103.60	EUR	16,465,044.40	1.28
COFINIMMO SA SCRIP RTS 02/06/2022	16,482.00	-	EUR	-	-
COMPASS GROUP PLC	1,412,600.00	16.80	GBP	27,569,330.86	2.15
DASSAULT SYSTEMES SE	951,453.00	35.12	EUR	33,410,272.10	2.61
EDENRED	859,979.00	44.97	EUR	38,673,255.63	3.02
ESSILORLUXOTTICA	435,609.00	142.90	EUR	62,248,526.10	4.86
GIVAUDAN-REG	5,099.00	3,357.00	CHF	17,101,951.24	1.33
GSK PLC	1,669,001.00	17.66	GBP	34,233,133.90	2.67
IBERDROLA SA	2,536,845.00	9.90	EUR	25,104,618.12	1.96
INFINEON TECHNOLOGIES AG	1,527,398.00	23.09	EUR	35,267,619.82	2.75
IPSEN	72,948.00	90.05	EUR	6,568,967.40	0.51
KONINKLIJKE DSM NV	286,269.00	137.10	EUR	39,247,479.90	3.06
LOREAL	202,597.00	329.30	EUR	66,715,192.15	5.21
MERCK KGAA	161,843.00	161.00	EUR	26,056,723.00	2.03
MUENCHENER RUECKVER AG-REG	185,067.00	224.20	EUR	41,492,021.40	3.24
NESTLE SA-REG	596,058.00	111.44	CHF	66,364,975.04	5.18
NN GROUP NV - W/I	828,154.00	43.34	EUR	35,892,194.36	2.80
NOVO NORDISK A/S-B	249,075.00	787.20	DKK	26,365,613.55	2.06
NXP SEMICONDUCTORS NV	187,720.00	148.03	USD	26,580,124.92	2.07
PUMA SE	219,580.00	62.84	EUR	13,798,407.20	1.08
RELX PLC	1,779,849.00	25.82	EUR	45,955,701.18	3.59
RENTOKIL INITIAL PLC	3,307,680.00	4.75	GBP	18,236,813.75	1.42
S.O.I.T.E.C.	191,332.00	135.50	EUR	25,925,486.00	2.02
SAMPO OYJ-A SHS	764,493.00	41.52	EUR	31,741,749.36	2.48
SANOFI	645,387.00	96.34	EUR	62,176,583.58	4.85
SCHNEIDER ELECTRIC SE	512,439.00	112.90	EUR	57,854,363.10	4.51
STMICROELECTRONICS NV	1,358,854.00	30.00	EUR	40,765,620.00	3.18

Inventaire des instruments financiers au 30 Juin 2022

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
VALEO	814,492.00	18.43	EUR	15,007,015.10	1.17
VONOVIA SE	582,050.00	29.40	EUR	17,112,270.00	1.34
WOLTERS KLUWER	516,046.00	92.56	EUR	47,765,217.76	3.73
Titres d'OPC				37,799,526.32	2.95
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne				37,799,526.32	2.95
BNP PARIBAS MOIS ISR PARTS IC 3 DECIMALE	1,665.923	22,689.84	EUR	37,799,526.32	2.95
Créances				611,733.50	0.05
Dettes				-1,533,304.69	-0.12
Dépôts				-	-
Autres comptes financiers				1,180.78	-
TOTAL ACTIF NET			EUR	1,281,567,402.05	100.00